

**Bruxelles, le 12 juin 2025
(OR. en)**

9466/25

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0035 (NLE)**

**RECH 247
ATO 32
COMPET 432**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	8063/25
N° doc. Cion:	COM(2025) 60 final; COM(2025) 60 annex
Objet:	RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2026-2027 complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe", et abrogeant le règlement (Euratom) 2021/765 - Adoption

1. Le 28 février 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de règlement du Conseil établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2026-2027 complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe", et abrogeant le règlement (Euratom) 2021/765 du Conseil¹.

¹ 6646/25 + ADD 1.

2. Le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) limite à cinq ans maximum la durée des programmes de recherche et de formation dans le domaine nucléaire². Par conséquent, le règlement (Euratom) 2021/765 du Conseil établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2021-2025 complétant "Horizon Europe"³ expirera à la fin de 2025. La présente proposition vise à assurer la continuité du programme pour la période 2026-2027 afin que sa durée soit alignée sur celle du cadre financier pluriannuel 2021-2027.
3. Le 19 mars 2025, le Comité des représentants permanents a décidé de consulter, à titre facultatif, le Parlement européen et le Comité économique et social sur la proposition précitée.
4. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 26 mars 2025.
5. Le Parlement européen a rendu son avis le 22 mai 2025.
6. Le groupe "Recherche" (Questions atomiques) s'est penché sur la proposition de la Commission au cours de plusieurs réunions, a apporté quelques changements limités à celle-ci et est parvenu à un accord de principe sur le projet de texte.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, le règlement du Conseil sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2026-2027 complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe", et abrogeant le règlement (Euratom) 2021/765, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8401/25.

² Traité Euratom, article 7.

³ JO L1 167 du 12.5.2021, p. 81.